

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE BOISSIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze et le dix sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BOISSIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry PLANTADE, Maire.

Présents : PLANTADE Thierry – GARRIGOU Isabelle – CHABAUD Chantale – VALLAT Jean-François – AMAT Jean-Jacques – LAFON Thierry – NEVES Antonio – ESTAQUIO Artur – PARDES Olivier – SABROU Hervé – PARNAUDEAU Willy

Secrétaire : Chantale CHABAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/02/2011

Date de publication : 18/02/2011

OBJET : MOTION « NON AU GAZ DE SCHISTE »

Le Conseil Municipal,

Exprime sa plus grande inquiétude à l'évocation du projet de prospection du gaz de schiste sur le département du Lot.

Sans aucune information, sans aucune consultation, le gouvernement français a offert, à des sociétés nationales et étrangères le droit d'explorer le sous-sol français à la recherche de gaz et de pétrole de schiste.

La technique pour ramener le gaz à la surface est nouvelle, délicate et surtout, désastreuse sur le plan environnemental. La «fracturation hydraulique horizontale», consiste à provoquer des failles à l'aide d'un liquide envoyé à très forte pression, pour libérer le gaz et le pétrole pris dans la roche compacte, à environ 2000 mètres de profondeur. Trois «ingrédients» sont nécessaires pour créer ces mini séismes : des quantités phénoménales d'eau (entre 15 000 et 20 000 m3), des produits chimiques (plus de 500) pour attaquer la roche et des microbilles pour maintenir ouvertes les failles.

Aux Etats-Unis, le bilan de l'extraction de ces énergies fossiles est catastrophique : pollution massive des nappes phréatiques et de l'air, destruction des paysages et de milieux naturels, etc. Leur exploitation, en France, conduirait inéluctablement aux mêmes dégâts ainsi qu'à des émissions accrues de gaz à effet de serre, alors même que notre pays s'est engagé à les diviser par quatre.

Les autorisations de prospection sur plus de 10% du territoire ont été accordées sans débat sur les besoins énergétiques à moyen et long terme, sans discussion sur la nécessité de lutter contre le gaspillage, rechercher une meilleure efficacité énergétique et les alternatives renouvelables.

C'est au tour du département du Lot d'être touché par ce projet : une demande de permis d'exploration a en effet été exprimée par la société anglaise 3Legs Oil and Gaz pour un site de 5.710 km² sur Cahors. La demande a été mise en concurrence (Journal Officiel du 24 août 2010), mais aucun autre concurrent ne s'étant manifesté sur ce secteur, c'est bien cette société britannique qui remporte le droit de recherche du gaz de schiste sur notre département, et éventuellement d'en assurer l'extraction.

Cette demande de permis d'exploration concernerait surtout la partie calcaire élargie du Lot donc les causses du Quercy, le Parc donc, en englobant aussi les causses de la région de Catus et la région calcaire plus au nord, Domme, Gourdon et même Cazals où le calcaire est recouvert par les sables et argiles de la Bouriane.

Pour toutes ces raisons, **nous exigeons un débat public avec la société civile, les élus locaux et nationaux, pour dresser un inventaire complet des conséquences environnementales, sanitaires, économiques et sociales de cette «nouvelle folie industrielle».**

C'est pourquoi nous demandons un gel immédiat des prospections et la suspension des permis de recherche de gaz et pétrole de schiste sur l'ensemble du territoire français.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire – Thierry PLANTADE

Je certifie le caractère exécutoire
de la présente décision à compter
du : 18.02.2011
Le Maire,

Télétransmission n°214600322-20110218-9.tar.gz
du : 18.02.2011
Enveloppe n° : 198278